

Le réseau de Zones Maritimes Protégées au Royaume-Uni

Le Gouvernement du Royaume-Uni s'engage à respecter ses obligations internationales en matière de conservation maritime en vue de contribuer à sa vision de parvenir à *“des mers et océans propres, sains, sans danger, productifs et biologiquement diversifiés”*¹.

Un élément du programme maritime élargi du gouvernement vise à *“reconstituer et protéger avant 2012 la richesse de l'environnement et de la faune marins par le développement d'un réseau fort, écologiquement cohérent et bien géré de Zones maritimes protégées (ZMP), qui soit bien compris et soutenu par tous les usagers de la mer.”*²

Le JNCC travaille en partenariat avec le Gouvernement du Royaume-Uni, des Administrations déléguées et des agences officielles de Conservation de la Nature au développement de réseaux de communication et d'engagement visant à garantir aux parties prenantes nationales et internationales la possibilité de contribuer au développement du réseau de ZMP au Royaume-Uni.

Dans ce contexte, le terme **partie prenante** inclut une organisation, organisme de régulation, groupe d'intérêt ou individu dont les activités pourraient être touchées par les Zones maritimes protégées (ZMP)¹ du Royaume-Uni. Une partie prenante **nationale** est une partie prenante jouissant d'un mandat au Royaume-Uni ou national (Angleterre/ Pays de Galles/ Ecosse/ Irlande du Nord) (incluant différentes régions pays mer au RU), mais pas celle qui s'intéresse à des zones hors de cette échelle. Les parties prenantes **internationales** sont des organisations, organismes de régulation, groupes d'intérêt basés en dehors du Royaume-Uni ou qui ont un mandat européen ou mondial.

D'autres parties prenantes dont la zone d'intérêt est infranationale seront appelées '**parties prenantes régionales**', ces parties prenantes seront engagées par des projets individuels de ZPM mais pas au niveau national.

¹ Ceci inclut les ONG de conservation de la nature marine ou les groupes d'intérêt dont les activités, par exemple les campagnes/projets seront directement touchées par la désignation du réseau de ZMP du Royaume-Uni,

Veillez consulter le document produit par le JNCC intitulé '[Different Types of Marine Protected Areas](#)' qui précise en quoi consistera le réseau de ZMP du Royaume-Uni en 2012.

¹ Pour de plus amples renseignements veuillez consulter <http://www.defra.gov.uk/environment/quality/biodiversity/marine/protected-areas.htm>

² Pour de plus amples renseignements veuillez consulter <http://www.defra.gov.uk/corporate/consult/marine-conservation-zones/index.htm>

Le projet de Zones Marines de Conservation (ZMC)

Le projet de Zones Marines de Conservation a été mis en place, afin d'identifier et de recommander des Zones Marines de Conservation au Gouvernement avant octobre 2011. Vous trouverez tous les détails concernant ce projet [ici](http://jncc.gov.uk/page-2409) (<http://jncc.gov.uk/page-2409>). Veuillez noter que ces documents seront régulièrement mis à jour au fur et à mesure des prises de décisions politiques et de la finalisation de la législation.

Le projet ZMC sera délivré par le biais de quatre projets de ZMC régionaux couvrant le Sud-ouest (Finding Sanctuary), la mer d'Irlande (Zones de Conservation de mer d'Irlande), le sud de la mer du Nord (Net Gain) et la Manche orientale (Balanced Seas). Chaque projet régional de ZMC constituera un groupe de parties prenantes composé de représentants régionaux, nationaux, et internationaux des parties présentes. Le groupe aura pour responsabilité de développer des recommandations relatives à l'emplacement des ZMC et à la gestion des activités au sein de ces dernières.

Afin d'influencer les décisions concernant l'emplacement des ZMC les organisations de parties prenantes devront être représentées dans les groupes de parties prenantes de projets régionaux de ZMC. En conséquence, nous encourageons fortement les organisations à s'assurer de leur représentation au sein des groupes. Ceci peut se faire par le biais d'une représentation directe ou par le biais d'une représentation par une autre organisation 'partenaire'. En ce qui concerne les organisations non représentées, l'opportunité leur sera offerte de commenter le réseau de recommandations au fur et à mesure du développement de ces dernières qui seront étudiées par les groupes de parties prenantes lors d'itérations ultérieures.

Le JNCC a pour rôle d'aider les projets régionaux de ZMC à obtenir une représentation de parties prenantes au niveau national et international. Vous trouverez ci-dessous des liens vers les sites web des projets de ZMC régionaux du Royaume-Uni qui comportent des renseignements supplémentaires. Nous pouvons également vous fournir de renseignements supplémentaires concernant les projets de ZMC le cas échéant.

Zones maritimes protégées écossaises

Afin de répondre à la vision du gouvernement écossais concernant *“un environnement marin propre, sain, sans danger, productif et biologiquement diversifié, géré pour répondre aux besoins à long terme de la nature et des populations”* Marine Scotland travaille en partenariat avec le JNCC et le SNH à l'identification de propositions de ZMP de conservation de la nature dans les eaux littorales et extraterritoriales adjacentes à l'Ecosse en vue de les inclure à un réseau de ZMP. Ce faisant, l'Ecosse contribuera à la mise en place d'un réseau écologiquement cohérent de ZMP et respectera ainsi ses engagements internationaux et européens.

La consultation publique 'Des océans durables pour tous' indiquait que la sélection de propositions de ZMP dans les mers entourant l'Ecosse devrait être entreprise à l'aide de directives scientifiques. Le projet cherchera à minimiser les coûts sociaux et économiques du réseau et à maximiser les avantages pour la société. La consultation avec les parties prenantes et les organismes de régulation sera intégrée à la procédure de sélection des propositions de ZMP et la consultation publique sera entreprise avant la désignation.

De plus amples renseignements seront disponibles sur les ZMP extraterritoriales écossaises sur les pages du site web Sites Marins Protégés du JNCC :
<http://www.jncc.gov.uk/marineprotectedsites> à partir de février 2010.

Pour de plus amples renseignements sur les ZMP extraterritoriales écossaises veuillez consulter <http://www.snh.org.uk/snhi>.